

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-331 du 16 Octobre 1981

portant renouvellement pour deux
ans à compter du 28 Septembre 1981
de la disponibilité accordée au
Capitaine Anastase TOGNISSO par
décret N° 79-254 du 27 Septembre
1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 80-2 du 6 Février 1980 portant Statut Général
des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du
Bénin ;
- VU le décret N° 75-265 du 10 Octobre 1975 accordant une mise en
disponibilité de deux ans renouvelable au Capitaine Anastase
TOGNISSO ;
- VU les décrets N°s 77-232 du 4 Octobre 1977 et 79-254 du 27 Sep-
tembre 1979 portant renouvellement de la mise en disponibilité
accordée au Camarade Anastase TOGNISSO ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 7 Octobre
1981 ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 28 Septembre 1981, il est renou-
velé pour deux ans la disponibilité accordée au Capitaine
Anastase TOGNISSO par décret N° 79-254 du 27 Septembre 1979.

.../...

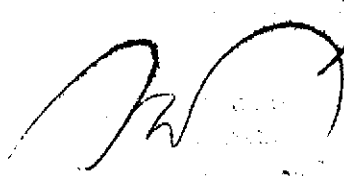
Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale, Le Ministre des Finances et le Directeur du Service de l'Intendance des Forces Armées Populaires du Bénin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 Octobre 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERENCOU

Le Ministre des Finances,


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 2 - CC du PRPE 4 - CEC6-Cab. Mil. 8 - DSI 4 -
MF 4 - EMG-FAP 4 - Intéressé 1 - DB-DCF-Solde 6 - Trésor 4 -
DI 4 - EMFDN 2 - IGE et ses sections 4 - SGG 4 - DCCT -ONEPI-
Gde Ch. 3 - BN -UNE-FAS/JEP6 - DPE-DAJL-INSAE 6 - Bureau AIR 2 -
JORPB 1 - Autres Ministères 20.